



LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES BOUCHES DU RHÔNE-GARD-VAUCLUSE

50 Avenue Marcel Paul
35 Clos Marie Antoinette
13400 AUBAGNE

06 85 57 70 33
www.chiensguides13-30-84.fr

Aubagne, le 15 mai 2014

Objet :
Coût total d'un chien guide

Monsieur,

« **Le chien guide n'a pas de prix mais un coût** ».

Le but de la **récolte de fonds est de remettre gratuitement le chien guide** à la personne déficiente visuelle qui a effectué une demande auprès de l'association. Son dossier complété (partie personnelle, médicale générale, ophtalmologique et auditive, cadre de vie...) est validé comme « recevable » par l'équipe technique pluri disciplinaire (instructeur en locomotion, psychologue, éducateur et médecin).

A ce stade de la demande, le déficient visuel doit décrire 3 trajets qui seront validés par l'instructeur en locomotion. A ce moment-là le dossier est définitivement accepté.

Le chiot provenant du centre d'élevage du CESECAH ou autre est placé dès l'âge de 2 mois en famille d'accueil (bénévole) jusqu'à l'âge d'un an. Au cours de cette période, des tests d'évaluation d'aptitude, des stages d'obéissance en groupe sont organisés une fois par mois au centre d'éducation sous le contrôle d'un éducateur.

Pendant cette période, **tous les frais inhérents au chien sont pris en charge par le centre d'éducation** (soins médicaux, vaccins, nourriture, stérilisation, radio de contrôle de dysplasie...).

A environ un an, le chiot entre dans sa phase d'éducation « chien guide ». Il est pris en charge par un éducateur spécialisé chien guide (formation réalisée par l'AFH2A enregistrée au niveau III, code NSP 2121 au RNCP arrêté du 21 avril 2009) durant 6 à 8 mois. Le certificat d'aptitude du chien guide est reconnu par les ministères de l'agriculture et de la santé.

Au bout des 18 mois d'éducation, le chien est remis gratuitement à la personne. Celle-ci est formée au guidage, à l'entretien de l'animal lors d'un stage de deux semaines (une au centre d'éducation et la seconde à son domicile) toujours sous le contrôle de l'éducateur de l'animal.



SIREN 500 646 401 00025

Il est important de savoir que cette nouvelle équipe ne reste pas seule, son éducateur et les membres de l'association locale restent à l'écoute de la personne. L'éducateur réalise des suivis réguliers de l'équipe.

Tous ces éléments vous permettent de comprendre que le coût du chien revient à **25 000 €** au total soit :

- 3 000 € depuis la naissance
- 7 000 € préparation du dossier de la demande du déficient visuel
- **15 000 € pour l'éducation du chien** (salaire des 6 mois de l'éducateur charges sociales comprises)

En conséquence, **un club Lions réalise une participation au financement du chien à hauteur de 15 000 €**, soit le montant exact du coût de l'éducation du chien.

En espérant avoir répondu à toutes vos questions, recevez, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le référent Lions pour les Chiens Guides
Michel BARTHELEMY



La Présidente de l'association
Martine VERNHES

